

# ONE CODE



## CHERS COLLABORATRICES, CHERS COLLABORATEURS,

Ces dernières années, nous avons réussi, ensemble, à faire du Motel One Group l'un des plus grands groupes hôteliers d'Europe et à créer une marque forte, caractérisée par des sites d'exception, une haute exigence en termes de design et de qualité ainsi que des prix attractifs : cela nous emplit de fierté. Depuis 2022, notre seconde marque de *lifestyle*, The Cloud One Hotels, s'appuie sur le succès du Motel One Group.

Notre collaboration est basée sur le respect, la valorisation, la franchise et la confiance, des valeurs qui forgent notre action quotidienne et sont devenues des évidences au fil des ans. Le Motel One Group a aussi des responsabilités vis-à-vis de ses clientes et clients, de ses partenaires, du grand public et de l'environnement, des responsabilités que nous devons toutes et tous assumer.

Notre **CODE DE CONDUITE MOTEL ONE** est conçu pour nous aider à prendre les bonnes décisions et à accomplir chaque jour notre travail dans le respect de nos valeurs fondamentales, des lois en vigueur et des réglementations internes. Il est une condition essentielle à notre réussite à long terme.

Ainsi, nous nous engageons ensemble à défendre ces valeurs et à les mettre quotidiennement en pratique. Nous vous prions de prendre connaissance de ce document et de nous contacter si vous avez des questions ou des doutes.

La passion de notre métier, nous inspire une mission commune : à travers notre action, améliorer durablement l'univers de l'hôtellerie.

Nous vous remercions vivement de votre engagement.

Meilleures salutations,

Stefan Lenze et Daniel Müller  
Co-CEO du Motel One Group



## LE ONE CODE

Notre code de conduite du Motel One Group définit les valeurs, principes et directives qui servent de base et de fil conducteur à toutes les décisions que nous prenons quotidiennement.

Le One Code s'applique sans exception à toute la One Family, c'est-à-dire à l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, mais aussi aux membres de la direction, du conseil d'administration et du conseil de surveillance du Motel One Group dans tous les pays.

Chacune et chacun d'entre nous doit connaître ces règles et s'y tenir. Par conséquent, l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices doit s'informer du contenu du One Code et agir conformément à ces principes.

Notre objectif : faire ce qui est juste et agir de manière franche et intègre vis-à-vis de notre personnel, de notre clientèle et de nos partenaires.

D'autres directives traitant de thématiques précises complètent le One Code. Toutes les directives relatives à la conformité légale sont disponibles sur myOne, à l'adresse :

[www.myone.motel-one.com](http://www.myone.motel-one.com)



## RESPECTS DES LOIS ET DES DISPOSITIONS

Motel One et l'ensemble de ses collaborateurs et collaboratrices respectent les lois en vigueur, les dispositions des autorités et les réglementations internes. Par conséquent, l'ensemble du personnel est tenu de connaître les lois et les dispositions qui s'appliquent à notre activité.



## PROTECTION DES DROITS HUMAINS

Le Motel One Group défend et respecte les droits humains universellement reconnus tels qu'ils sont notamment définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le Motel One Group se conforme aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, au Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des affaires et à d'autres cadres internationalement reconnus tels que les normes fondamentales du travail de l'OIT. Nous ne tolérons aucune infraction à ces règles et, en cas de besoin, engagerons les mesures nécessaires conformément aux lois en vigueur. Pour ce faire, le Motel One Group a mis en place des procédures efficaces, robustes et appropriées.

Le Motel One Group refuse toute forme de travail forcé ou de travail des enfants dans l'ensemble des entreprises et filiales du Motel One Group.

Si un collaborateur ou une collaboratrice voit, remarque ou soupçonne des éléments suggérant une violation des droits humains, il ou elle a l'obligation d'en informer immédiatement le ou la Group Compliance Officer.

Il en va de même pour toutes les formes d'agression sexuelle ou d'exploitation sexuelle, qui sont strictement proscrites. Le Motel One Group exhorte tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices à signaler immédiatement toute tentative d'agression ou d'exploitation sexuelle au ou à la Group Compliance Officer.



## CONFLITS D'INTÉRÊT

Les décisions professionnelles doivent toujours être prises à la lumière de critères objectifs et dans l'intérêt du Motel One Group, sans que des relations ou intérêts personnels n'entrent en jeu.

Il y a conflit d'intérêts dès lors que les intérêts personnels d'un collaborateur ou d'une collaboratrice sont en opposition avec ses tâches, par exemple du fait de relations personnelles avec un ou une partenaire commercial-e.

L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices doit éviter les conflits d'intérêts et agir de manière honnête, intègre et transparente. Toutes les décisions que nous prenons sont fondées sur des critères objectifs. Nous ne cherchons pas à bénéficier d'avantages du fait de notre poste ou de notre réseau au sein du Motel One Group.

Si un collaborateur ou une collaboratrice se trouve en proie à un conflit d'intérêts, il ou elle doit faire preuve de transparence et expliquer immédiatement la situation à son ou sa supérieur-e ainsi qu'au ou à la Group Compliance Officer.



## PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Nos clientes et clients nous confient des informations et données personnelles dont nous avons besoin lors de leur check-in et de leur séjour dans nos établissements, et sont en droit d'attendre que ces données soient traitées de manière responsable.

Pour le Motel One Group, la protection et la sécurité des données sont une priorité : aussi veillons-nous à ce que les données à caractère personnel soient traitées avec soin et dans la confidentialité.

La collecte, l'enregistrement, l'utilisation et toute autre forme de traitement de données à caractère personnel interviennent exclusivement dans le respect de la législation en vigueur en matière de protection des données, notamment du Règlement général sur la protection des données (UE). Nous informons notre clientèle, notre personnel, nos partenaires et toute autre personne concernée du traitement de leurs données à caractère personnel afin de leur permettre d'exercer leurs droits.

Qui plus est, nous protégeons les données à caractère personnel collectées contre tout accès non autorisé.



## ATTITUDE RESPECTUEUSE VIS-À-VIS D'AUTRUI

Nous souhaitons toutes et tous travailler et vivre dans un climat de franchise et de respect.

Le Motel One Group ne tolère aucune forme directe ou indirecte de harcèlement ni de discrimination sur la base par exemple de l'origine nationale ou ethnique, de l'origine sociale, du statut sanitaire, d'un handicap, de l'orientation sexuelle, de l'âge, du sexe, de l'opinion politique, de la religion ou encore des convictions personnelles. Cela inclut notamment une rémunération égale pour un travail de valeur égale. Nous entendons créer un environnement de diversité et d'inclusion.

Nous appliquons les principes d'égalité de traitement et d'égalité des chances dans le cadre de l'embauche de nos collaborateurs et collaboratrices et de nos relations avec eux, mais aussi dans nos relations avec notre clientèle et nos partenaires.

Le Motel One Group veille à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs et collaboratrices, de ses clientes et clients et de ses partenaires, notamment en observant les lois et dispositions en vigueur en matière de sécurité et de santé au travail. L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices est tenu de prendre connaissance des lois et directives en vigueur en matière de sécurité et de santé au travail.

Tout élément suggérant une mise en danger de la santé et/ou de la sécurité doit être signalé sans délai au ou à la responsable hiérarchique ou au service des ressources humaines.



## INTERDICTION DE LA CORRUPTION ET DE LA SUBORNATION

Il est interdit aux collaborateurs et collaboratrices de proposer, de promettre, de céder ou de solliciter des gratifications, directement comme indirectement, en vue de conclure une affaire ou d'obtenir un avantage.

Nous évitons toute action susceptible de donner l'impression que nous influençons quelqu'un ou sommes sous l'influence de quelqu'un d'une manière inappropriée. Bien évidemment, il est également interdit de demander à des tiers d'agir ainsi pour le Motel One Group.

Ces règles s'appliquent en particulier aux relations avec des fonctionnaires. Les « pots-de-vin » et autres formes de corruption sont strictement proscrits. De même, les paiements de facilitation ne sont pas tolérés.

En outre, toutes les décisions d'achat doivent être prises selon des critères clairs et objectifs, relevant par exemple de la qualité ou de la tarification.

Les cadeaux ou invitations proposés à des partenaires ou par des partenaires commerciaux peuvent être considérés comme des tentatives de corruption. Nous vous prions de lire attentivement la directive relative aux gratifications et de toujours vous assurer que les cadeaux et invitations sont appropriés. En cas de doute, veuillez vous adresser à votre responsable hiérarchique ou au/à la Group Compliance Officer.



## LOBBYING

Nous sommes une entreprise apolitique tenue de respecter ses propres valeurs, la législation en vigueur ainsi que les principes démocratiques.

La collaboration avec des associations et des groupes de lobbying est légitime dans le cadre légal, mais est soumise à l'approbation préalable du ou de la Group Compliance Officer.



## CONCURRENCE ÉQUITABLE

Le Motel One Group défend et respecte le principe de concurrence libre, équitable et ouverte et mène ses activités conformément à toutes les dispositions et lois en vigueur en matière de concurrence.

Les contacts anticoncurrentiels sont strictement proscrits. Nos collaborateurs et collaboratrices n'ont pas le droit de mener de négociations ni de conclure de contrats ou d'accords avec la concurrence concernant :

- les tarifs, la stratégie et la composition des tarifs ou d'autres conditions commerciales ou contractuelles ;
- des restrictions aux échanges ou l'exclusion d'autres acteurs du marché ;
- les volumes des ventes, les parts de marché, les secteurs de vente ou d'offre, les conditions de vente et le refus concerté d'effectuer des achats auprès de certains fournisseurs ou d'accepter certains clients ;
- les salaires, éléments de rémunération ou conditions contractuelles de collaborateurs ou collaboratrices.

Les accords informels sont également proscrits. Il est interdit d'échanger avec la concurrence des informations stratégiques ou économiquement sensibles.

Les pratiques anticoncurrentielles peuvent non seulement nuire à la réputation du Motel One Group, mais aussi donner lieu à des sanctions et des amendes élevées pour le Motel One Group et/ou les personnes impliquées au sein de son personnel.

Si vous êtes témoin d'un comportement anticoncurrentiel, veuillez en faire part immédiatement au ou à la Compliance Group Officer.



## PRÉVENTION DU BLANCHIMENT D'ARGENT

Le Motel One Group n'accepte aucun paiement provenant de sources ou d'activités commerciales illégales.

L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices doit examiner de manière soigneuse et critique tous les paiements et encaissements paraissant inhabituels ou réalisés avec des chèques au porteur ou dans des monnaies autres que celles convenues. Si vous soupçonnez des paiements irréguliers, veuillez en informer le ou la Group Compliance Officer.



## LOYAUTÉ ENVERS NOS PARTENAIRES

Le Motel One Group peut être tenu responsable des agissements de ses partenaires en vertu des dispositions et des lois en vigueur. Par conséquent, l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices doit faire preuve d'une attention particulière lors du choix des partenaires du Motel One Group.

Le Motel One Group attend aussi de ses partenaires qu'ils et elles respectent les dispositions et les lois en vigueur ainsi que l'esprit du One Code.



## DURABILITÉ ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Pleinement conscient de sa responsabilité sociale et sociétale, le Motel One Group s'engage en faveur de la protection et du respect de l'environnement. Notre programme de durabilité, baptisé « One Planet. One Future », est basé sur les 17 objectifs de durabilité de l'ONU comprenant divers aspects économiques, écologiques et sociaux en vue d'un avenir meilleur.

Nous nous efforçons de réduire notre empreinte écologique, mais aussi d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des solutions susceptibles d'améliorer la poursuite de nos objectifs en matière de durabilité. Pour le Motel One Group, cela comprend notamment des efforts visant à ne pas provoquer de changements nocifs dans les sols, de pollution de l'eau, de pollution de l'air, d'émissions sonores nocives ni une consommation excessive d'eau.

Tous les collaborateurs et collaboratrices s'engagent à utiliser les ressources avec précaution et de manière responsable, autrement dit à minimiser la consommation d'eau et d'énergie, à réduire les déchets et les émissions et à encourager le recyclage. Cela inclut une manipulation conforme du mercure (convention de Minamata), des polluants organiques persistants (convention de Stockholm) et des déchets dangereux (convention de Bâle). Ces substances doivent être correctement utilisées, stockées puis éliminées.



## COMMUNICATION ET RÉSEAUX SOCIAUX

Nous avons défini une identité claire pour les marques Motel One et The Cloud One Hotels et apparaissions en public, dans les médias classiques ainsi que sur les réseaux sociaux en adoptant un langage coordonné, approprié et respectueux. Les déclarations officielles et la communication au nom du Motel One Group se font exclusivement par le biais du service marketing ou de la direction.

Tous les collaborateurs et collaboratrices doivent se conformer aux lois en vigueur, aux directives des plateformes de réseaux sociaux ainsi qu'aux directives et principes internes lorsqu'ils utilisent activement les réseaux sociaux, surtout si leurs commentaires et publications ont, d'une manière ou d'une autre, un lien avec le Motel One Group.



## VIOLATION ET CONSÉQUENCES

Certes, des erreurs peuvent se produire au quotidien. Il est essentiel, cependant, que nous respections toutes et tous le One Code et, en cas de doute, que nous demandions de l'aide et nous en informions les personnes concernées à temps, car le non-respect du One Code peut avoir de graves conséquences, tant pour le Motel One Group que pour les personnes concernées. Le Motel One Group pourrait en effet subir un préjudice de réputation ou voir sa responsabilité juridique engagée.

Toute infraction au One Code peut notamment entraîner des amendes ou des pénalités pour l'entreprise et les personnes concernées, ainsi que des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'à la suspension, voire au licenciement.



## QUESTIONS ET PRÉOCCUPATIONS

Si vous avez des questions concernant le One Code ou concernant les directives et principes internes, veuillez vous adresser à la personne en charge de la conformité du Motel One Group.

Il en va de même si vous constatez d'éventuelles violations du One Code, des directives internes ou des lois et réglementations en vigueur.

La confidentialité de vos questions et rapports sera préservée. Nous n'acceptons aucune forme de discrimination à l'égard des personnes signalant des indices en toute bonne foi. À l'inverse, les fausses déclarations intentionnelles sont strictement interdites.

Dans myOne, vous trouverez un lien vous permettant de vous adresser de manière anonyme au Group Compliance Officer.



## VOTRE INTERLOCUTEUR OU INTERLOCUTRICE

Group Compliance Officer  
Motel One GmbH  
Tegernseer Landstraße 165  
81539 Munich - Allemagne  
compliance@motel-one.com